



Par chez nous,
c'est mon garagiste local.

Exclusif

Publié le 08 décembre 2015 à 05h00 | Mis à jour à 06h14

Cégeps: hausse d'environ 5% pour les professeurs



À la table centrale, les enseignants de cégep ont obtenu une concession importante de la part du Trésor dans le cadre de la relativité salariale.

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

[Tommy Chouinard, Denis Lessard](#)

La Presse

(Québec) Les 20 000 professeurs de cégep toucheront une hausse de salaire d'environ 5% en moyenne, un gain arraché à la table centrale de négociation, a appris *La Presse*. Ils gagnent du galon par rapport aux enseignants du primaire et du secondaire parce que leur emploi a été réévalué.

Ce gain a contribué à la conclusion, dimanche, d'une entente de principe sectorielle entre Québec et l'Alliance des professeures et des professeurs de cégep, qui regroupe les syndicats affiliés à la CSN (FNEEQ-CSN) et à la CSQ (FEC-CSQ). Cette entente concerne les conditions de travail et non les salaires, un enjeu discuté à la table centrale.

Mais à cette table, les enseignants de cégep ont obtenu une concession importante de la part du Trésor dans le cadre de la relativité salariale. Rappelons que cet exercice vise à corriger les incohérences dans les échelles de salaire.

Les professeurs de cégep sont particulièrement touchés par cet exercice. Car comme leur catégorie d'emplois est mixte, elle n'avait pas été évaluée dans le cadre de l'équité salariale, qui visait à comparer les catégories d'emplois à prédominance féminine et masculine. On a donc procédé à l'évaluation du travail d'un enseignant de cégep selon des critères comme l'effort, la qualification, les responsabilités et les conditions de travail. Cette évaluation permet de situer un type d'emploi parmi 28 «rangements». Plus

un emploi est classé dans un rangement élevé, plus son salaire est important.

Le Trésor voulait maintenir les professeurs de cégep au même «rangement» qu'à l'heure actuelle: le rangement 22, où se retrouvent également les enseignants du primaire et du secondaire. Il leur offrait 25 des 550 millions qu'il voulait verser au chapitre de la relativité salariale en 2019.

Or, dimanche, le gouvernement a finalement accepté de classer les professeurs de cégep au rangement 23, a confirmé à *La Presse* la FNEEQ-CSN hier.

Résultat: les enseignants de cégep toucheront une hausse salariale d'environ 5% en moyenne. Il s'agit de l'écart qui existe à l'heure actuelle entre les rangements 22 et 23. Il est toutefois possible qu'il y ait une variation puisque les travaux se poursuivent à la table centrale sur l'ensemble de la structure salariale du gouvernement, a indiqué la vice-présidente de la FNEEQ-CSN, Nicole Lefebvre. Par prudence, elle ne voulait pas confirmer le 5% d'augmentation qu'une autre source de son syndicat avançait avec certitude.

Les professeurs de cégep obtiendront à coup sûr plus que les 25 millions mis sur la table par le Trésor au départ. Cinq pour cent de leur masse salariale totale de 1,2 milliard, cela représente 60 millions. Un enseignant de cégep gagne 66 000\$ en moyenne.

«Ça fait longtemps qu'on veut l'avoir, le rangement 23. On a mobilisé nos membres pour faire reconnaître le fait que les enseignants de cégep sont des enseignants en enseignement supérieur. C'était un enjeu majeur pour nous», a affirmé Nicole Lefebvre.

La hausse d'environ 5% s'ajouterait aux augmentations salariales globales qui sont de 3% en cinq ans selon l'offre gouvernementale. Québec a toutefois indiqué qu'il dispose d'une marge de manoeuvre pour offrir davantage.

L'offre du gouvernement prévoyait le versement des sommes liées à la relativité salariale en 2019 seulement, la dernière année des prochaines conventions collectives. Des discussions sont en cours à la table centrale au sujet de cet échancier. La trentaine de catégories d'emplois mixtes qui n'avaient pas été évaluées dans le passé, comme les professeurs de cégep, pourraient recevoir leur dû plus rapidement qu'en 2019. «La question est au jeu» à la table centrale, a dit Nicole Lefebvre.

Québec bouge sur la retraite

Il y a également du mouvement à la table centrale sur la retraite. Le gouvernement Couillard ramène à 61 ans plutôt que 62 l'âge minimal pour partir à la retraite sans pénalité actuarielle, selon des informations que le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) fait circuler auprès de ses membres. Il repousse également à 2019 le changement de régime.

Toujours selon des informations émanant du SPGQ, Québec se contente maintenant de faire passer la pénalité actuarielle de 4% à 5%. Il voulait la fixer à 7,2% au départ.